

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 02 Mars

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 02 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 février 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 février 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Pouvoirs :

M Grange Christophe donne pouvoir à M Guyot Didier

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Secrétaire de séance : Didier Guyot et Chantal Besson

D2023_014 – Tarif cabaret poétique

La commission Culture et Bibliothèque organise le 10e cabaret poétique qui aura lieu le 18 mars à partir de 19h00 dans la salle des fêtes de Chaussan.

Il convient de fixer le prix de participation à cette manifestation.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le prix à 10€ pour les adultes et une gratuité pour les moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer le prix à 10€ avec une gratuité pour les moins de 18 ans.

Dit que les recettes seront encaissées via la régie bibliothèque.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

